Vente aux enchères du droit d'usage de plaques d'immatriculation

1. Il sera procédé sur le site www.ge.ch/plaques à la vente aux enchères du droit d'usage de numéros de plaques d'immatriculation, ce **dès le 16 au 25 novembre 2026, 11h00.**

2. L'adjudication concerne le droit d'usage des plaques ordinaires blanches mis aux enchères **sans** les frais d'immatriculation (délivrance de plaque 30 fr. + établissement du permis de circulation 55 fr.), prévus par le règlement sur les émoluments de l'office cantonal des véhicules.

3. Les plaques restent propriété de l'Etat.

4. Les plaques adjugées ne seront délivrées que pour l'immatriculation d'un véhicule dont le détenteur doit être l'adjudicataire lui-même, un membre de sa famille (lignée directe) ou une société dont il est administrateur ou directeur.
   Il est rappelé qu'un véhicule ne peut être immatriculé sous plaques genevoises ordinaires que si le détenteur est établi à Genève et si le lieu de stationnement ordinaire du véhicule est Genève. En outre, le véhicule ne doit pas servir à un usage spécial pour lequel des plaques particulières sont exigées.
   LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE SES ORDONNANCES DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES.

5. Les plaques adjugées seront à la disposition de l'adjudicataire dès le premier jour ouvrable suivant l'adjudication. Si elles n'ont pas été retirées dans le délai d'une année, l'office cantonal des véhicules pourra en disposer librement, le montant de l'adjudication restant dévolu à l'Etat.

6. Pour retirer une plaque dont le droit d'usage a été vendu aux enchères, il convient de présenter, outre les documents usuels pour l'immatriculation d'un véhicule, le mail d'adjudication de "ricardo.ch" et une pièce d'identité de l'adjudicataire. Le montant de l'adjudication doit avoir été payé au préalable.

7. Aucun remboursement quelconque ne sera consenti. Cette règle s'applique également lorsque l'acheteur est dans l'impossibilité d'immatriculer un véhicule ou en cas de perte ou vol de la plaque.

8. Les numéros de plaques suivants seront proposés aux enchères :

GE 4334	**GE 5000**	**GE 6776**	**GE 7077**	**GE 8787**	**GE 10666**
GE 14014	**GE 30000**	**GE 51911**	**GE 303030**	**GE 440064**	**GE 443444**
GE 444434	**GE 555559**	**GE 560000**			
Moto GE 128	**Moto GE 1217**	**Moto GE 1974**	**Moto GE 2016**	**Moto GE 3636**	**Moto GE 33333**
Moto GE 160000		**Lot plaques voiture et moto GE 160003**			

(format de la plaque arrière : 50 x 11 cm, format moto : 18 x 14 cm).
Lot plaques voiture et moto : comprend un jeu de plaques voiture et une plaque moto portant le même numéro.

9. Pour tout renseignement complémentaire désiré, veuillez vous adresser auprès de la réception de l'office cantonal des véhicules (tél. 022.388.30.10, lundi de 9h00 à 12h00, mardi au vendredi de 8h30 à 12h00).